



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 24 octobre 2023

**Service central de législation**  
**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet : Question parlementaire n° 8294 du 8 septembre 2023 de Monsieur le Député Marc Spautz concernant « Maladies de l'amiante ».**

Monsieur le Ministre,

En date du 8 septembre 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé, de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Spautz.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

(s.) Joëlle Welfring